



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4 MAI 2023

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2022

**Caisse
d'Assurance-
Accidents
Agricole
de la Moselle**



**Maison de l'Agriculture
64 Avenue André Malraux
57045 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 66 12 70
Mail : caaa57@caaa57.fr**

RAPPORT DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE EXERCICE 2022

Conformément aux dispositions de l'article 972 du Code des Assurances Sociales et de l'article 18 des Statuts, le Président et les administrateurs du Comité-directeur de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle présentent :

- aux membres élus à l'assemblée générale,
- à l'autorité de tutelle, la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC),
- aux personnalités,

le rapport de gestion administrative et financière retraçant l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 2022.

Au terme de l'année 2022, la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle a clos le 133^{ème} exercice de son fonctionnement ininterrompu au service de ses ressortissants.

Metz, le 4 mai 2023.

Sommaire

CHAPITRE I - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	1
CHAPITRE II - LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS	3
CHAPITRE III - LES PRESTATIONS VERSÉES EN 2022	7
CHAPITRE IV - L'ACTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.....	9
CHAPITRE V - LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	12
CHAPITRE VI - LE FINANCEMENT DE LA CAISSE	18
CHAPITRE VII - LA GESTION FINANCIÈRE	22
CHAPITRE VIII - LA VÉRIFICATION DES COMPTES	26

CHAPITRE I – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

En application des dispositions légales et statutaires, la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole est administrée par une assemblée générale et un Comité-directeur.

A. L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de :

- 102 délégués représentant les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole,
- 12 délégués représentant les salariés agricoles issus des différents secteurs d'activité professionnelle.

Les 114 délégués titulaires comptent un nombre égal de délégués suppléants.

La durée du mandat des délégués, comme celle des membres du Comité-directeur, est de 4 ans avec une possibilité d'être réélu à chaque renouvellement. Une limite d'âge est toutefois fixée à 65 ans.

Le mandat en cours a débuté le 1^{er} juin 2021. Il prendra fin le 31 mai 2025.

B. Le Comité-directeur

Les membres du Comité-directeur sont choisis et élus parmi les délégués titulaires.

Période du 1er juin 2021 au 31 mai 2025

Les représentants des non-salariés :		en fonction depuis	
1	Janine BILTHAUER	Freybouse	2013
2	François BUTIN	Vannecourt	2017
3	Armand CHARPENTIER	Bertring-Grostenquin	2013
4	Bertrand CHARY	Aumetz	2021
5	Gabriel CONTELLY	Tromborn	1993
6	André DIETSCH	Lixing-Lès-Rouhling	2021
7	Jean-Luc DRAN	Gomelange	2017
8	Katia DREYER	Assenoncourt	2017
9	Olivier GANGLOFF	Hangviller	2021
10	Philippe JAMBOIS	Ley	2013
11	Valérie KARLESKIND	Gros-Réderching	2017
12	Hubert LEONARD	Bébing	2009
13	Bruno SCHMITT	Roncourt	2009
14	François SCHMITT	Manom	2001
15	Laurent VIVENOT	Herny	2017
16	Christian VIVILLE	Flocourt	1993
Les représentants des salariés :			
17	Sylvie DEFLORAINE	Rezonville-Vionville	2017
18	Jean-Hervé MENTRE	Nomeny	2013
19	Raphaël SIMON	Créhange	2013
20	Christophe STRAUB	Berling	2021

C. Le Bureau

Président :	Gabriel CONTELLY
Premier Vice-Président :	Armand CHARPENTIER
Deuxième Vice-Président :	Laurent VIVENOT
Troisième Vice-Président :	Jean-Hervé MENTRE
Trésorière :	Valérie KARLESKIND
Secrétaire :	Christian VIVILLE
Présidents d'honneur :	Claude CHARY Paul-François LEDURE

D. Les Commissions

Présidente de la Commission des Prestations et Rentes :	Janine BILTHAUER
Président de la Commission de Prévention :	Armand CHARPENTIER
Président de la Commission Électorale :	Christian VIVILLE

E. Les services administratifs

Directeur :	Etienne COLLIGNON
Responsable du service Prestations :	Carmelo BIVONA
Responsable du service Comptabilité-Cotisations :	Valérie PEGORARO
Conseillers du service Prévention :	David RIVAT, Laure BLANPIED
Médecin-conseil :	Dr Camel KRIOUT
Directeur honoraire :	Jean-Paul BARBIER



CHAPITRE II - LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS

A. L'année 2022 en quelques chiffres

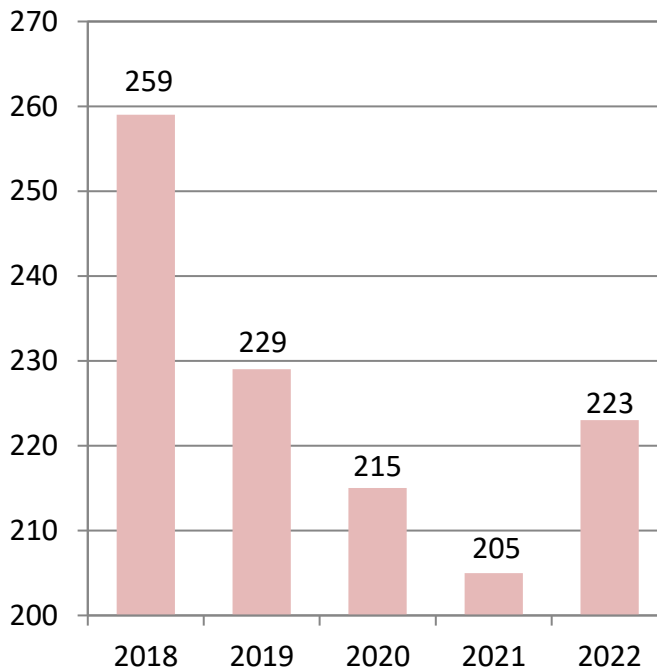
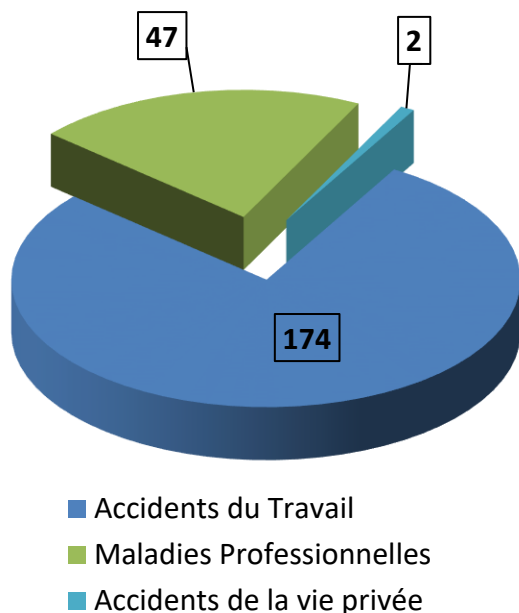
◆ Nombre total de dossiers enregistrés :	805
- Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles	719
- Accidents de la vie privée	2
- Accidents des élèves de l'enseignement agricole public	84
◆ Nombre de dossiers mortels pris en charge :	3
◆ Nombre de nouvelles rentes ou indemnités en capital attribuées dans l'année :	114
- Salariés	47
- Non-salariés	67
◆ Nombre de rentes en cours de jouissance au 31.12.2022 :	2 233
- Salariés	733
- Non-salariés	1 496
- Élèves de l'enseignement agricole	4
◆ Nombre de rentes payées à l'étranger :	27
- Salariés	25
- Non-salariés	2
◆ Nombre de bénéficiaires d'une rente :	1 454
- Salariés	617
- Non-salariés	833
- Élèves de l'enseignement agricole	4

-	• Total des charges :	9 963 392,04 €
+	• Total des produits :	9 543 368,80 €
=	• Résultat comptable :	- 420 023,24 €

B. Les accidents et les maladies professionnelles déclarés

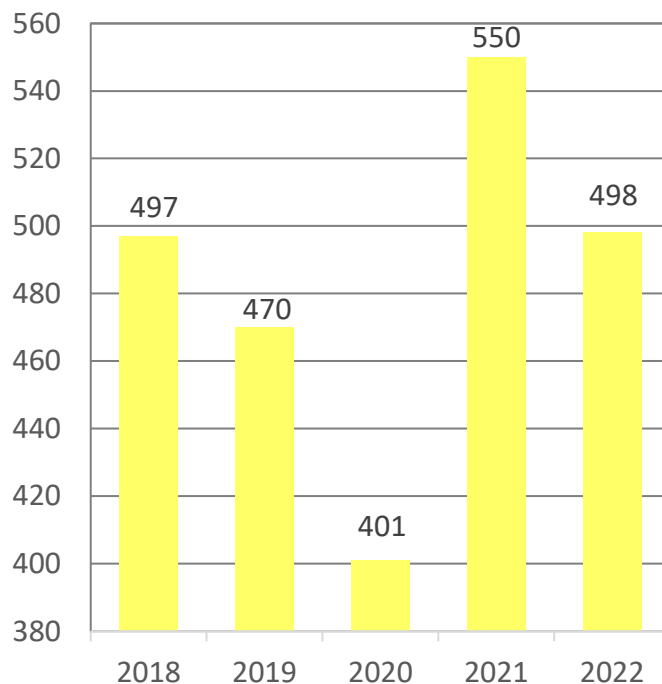
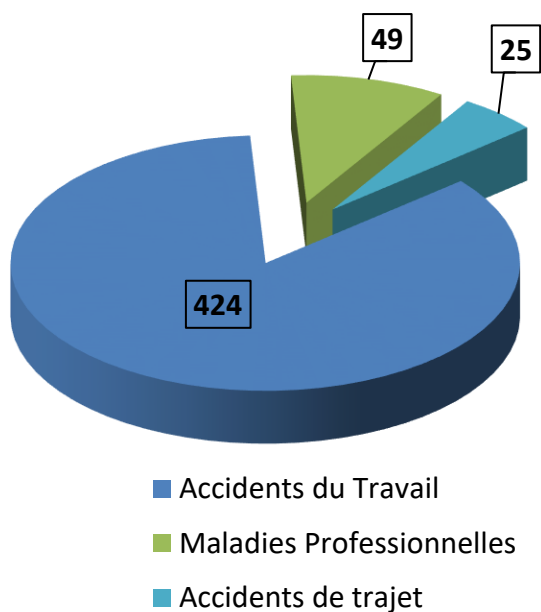
NON-SALARIÉS

Chez les **non-salariés**, **223** dossiers ont été enregistrés en **2022** contre 205 en 2021.



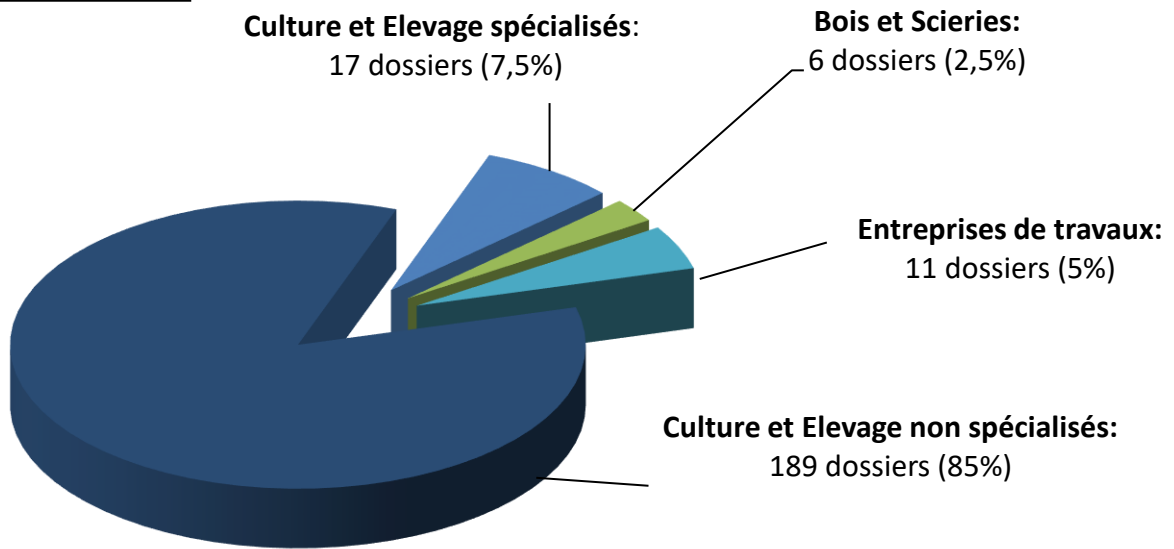
SALARIÉS

Chez les **salariés**, **498** dossiers ont été enregistrés en **2022** contre 550 en 2021.



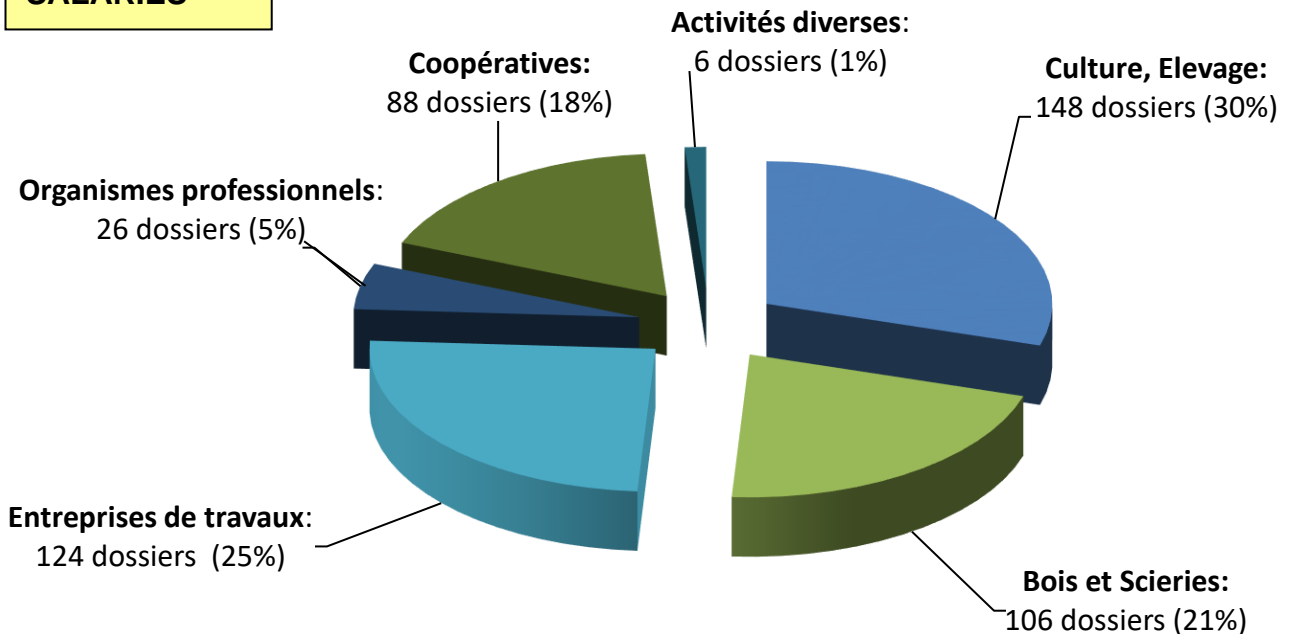
C. Les accidents et maladies professionnelles par secteur d'activité

NON-SALARIÉS



Total : 223 dossiers

SALARIÉS



Total : 498 dossiers

D. Les accidents mortels déclarés

En 2022, **trois** dossiers mortels ont été instruits et pris en charge, dont deux chez les salariés et un chez les non-salariés :

- Décès à 61 ans d'un salarié d'organisme professionnel agricole par pendaison (suicide).
- Décès à 63 ans d'un salarié chauffeur routier, atteint d'un cancer des poumons reconnu en maladie professionnelle.
- Décès à 69 ans d'un exploitant agricole retraité, souffrant d'un lymphome malin non hodgkinien (tableau de maladie professionnelle n°59).

E. Les maladies professionnelles déclarées

MALADIES PROFESSIONNELLES	Tableau n°	Non-salariés	Salariés	TOTAL
Maladie de Lyme	5Bis	2	-	2
Maladies dues aux bacilles tuberculeux	16	-	1	1
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines outils	29	-	1	1
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	39	21	37	58
Affections respiratoires de mécanisme allergique	45	1	-	1
Affections auditives provoquées par les bruits lésionnels	46	-	1	1
Lésions chroniques du ménisque	53	-	1	1
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations	57	-	2	2
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes	57bis	1	2	3
Maladie de Parkinson	58	2	-	2
Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	59	1	-	1
Cancer de la prostate	61	18	3	21
Maladies hors tableaux		1	1	2
TOTAL		47	49	96

CHAPITRE III – LES PRESTATIONS VERSÉES EN 2022

A. État récapitulatif de l'ensemble des prestations

Nature des prestations	NON-SALARIES	SALARIES	TOTAL
PRESTATIONS EN NATURE			
- Traitement médical et hospitalier (honoraires, médicaments, biologie)	136 240,16 €	120 925,21 €	257 165,37 €
- Transports	21 088,32 €	18 835,76 €	39 924,08 €
- Réadaptation fonctionnelle	35 239,82 €	27 153,98 €	62 393,80 €
- Frais d'appareillage et autres prestations	25 330,66 €	13 717,70 €	39 048,36 €
Montant total Prestations en nature	217 898,96 €	180 632,65 €	398 531,61 €
PRESTATIONS EN ESPECES			
- Indemnités journalières à 60 %	62 787,87 €	187 076,93 €	249 864,80 €
- Indemnités journalières à 80 %	110 700,55 €	539 536,89 €	650 237,44 €
- Service de remplacement	37 742,76 €	-	37 742,76 €
Sous-total I.J.	211 231,18 €	726 613,82 €	937 845,00 €
- Rentes aux victimes	2 627 343,34 €	1 665 392,14 €	4 292 735,48 €
- Rentes aux ayants droit	492 504,79 €	570 926,81 €	1 063 431,60 €
- Indemnités en capital	-	33 386,45 €	33 386,45 €
- Pensions d'invalidité	7 074,63 €	-	7 074,63 €
- Majoration tierce personne	19 800,01 €	27 949,38 €	47 749,39 €
Sous-total rentes	3 146 722,77 €	2 297 654,78 €	5 444 377,55 €
Montant total Prestations en espèces	3 357 953,95 €	3 024 268,60 €	6 382 222,55 €
MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSEES	3 575 852,91 €	3 204 901,25 €	6 780 754,16 €

ÉVOLUTION 2022/2021

 - 239 318 € ou - 3,41 %

TOTAL NON-SALARIÉS

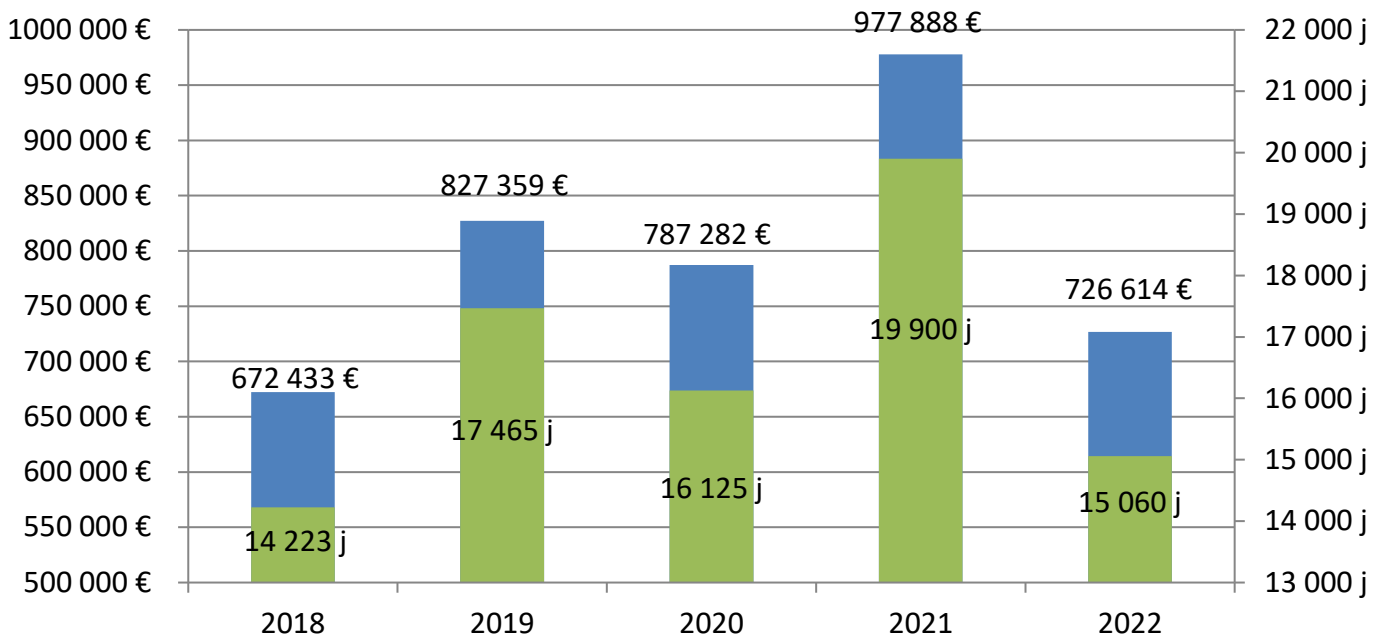
 + 47 825 € ou + 1,36 %

TOTAL SALARIÉS

 - 287 143 € ou - 8,22 %

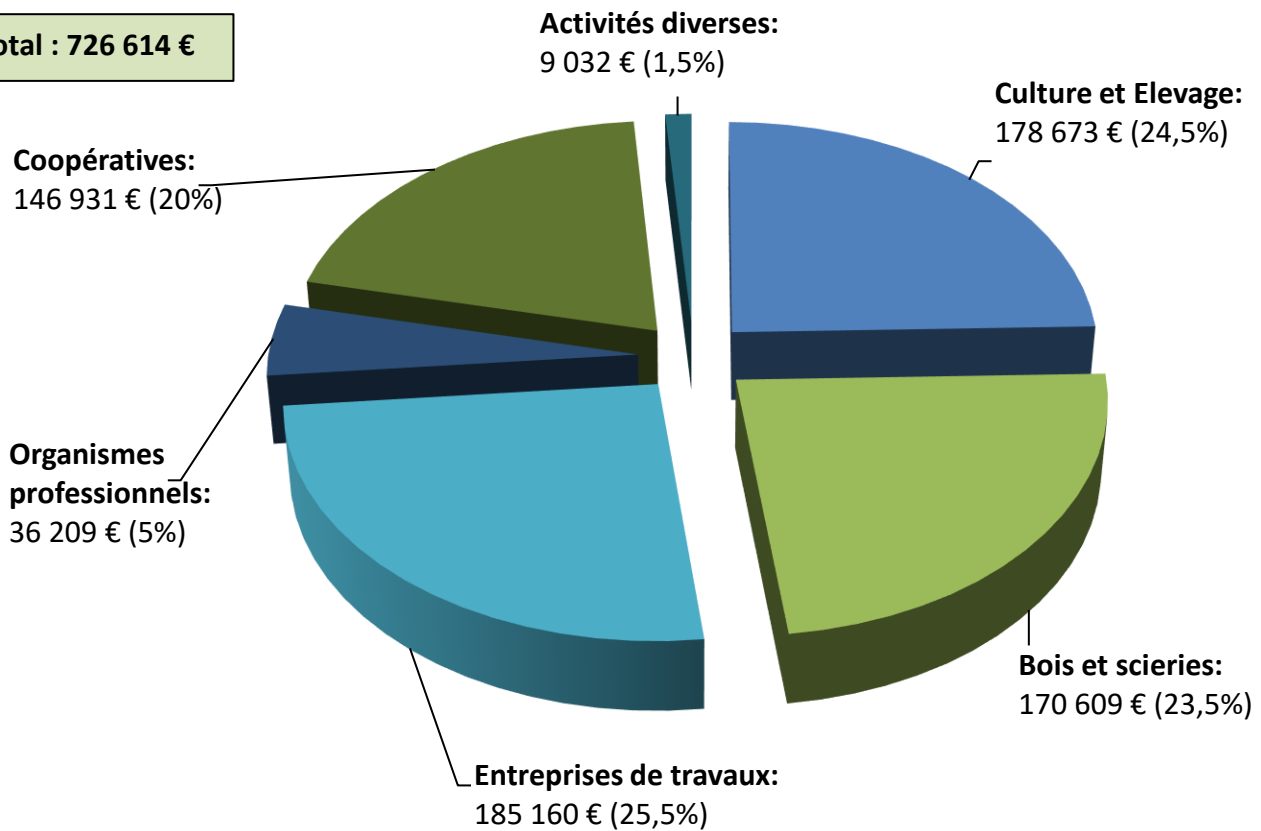
B. Les indemnités journalières des salariés

MONTANT ET NOMBRE DE JOURNÉES INDEMNISÉES



LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES 2022 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Total : 726 614 €

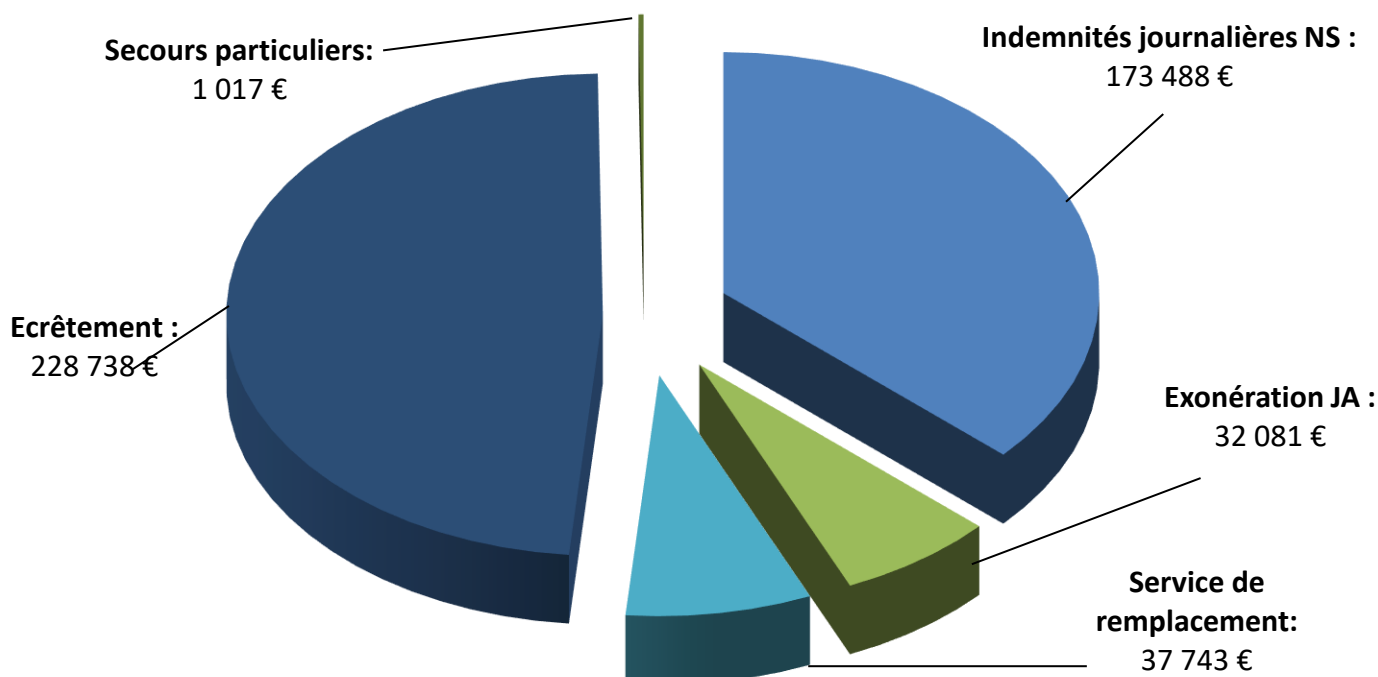


CHAPITRE IV – L’ACTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Les dépenses d’Action Sociale et Professionnelle ou **prestations extra-légales** découlent de décisions prises en assemblée générale. Il ne s’agit pas de prestations légales et obligatoires. Elles viennent en complément des allocations prévues par la législation sociale.

Elles comprennent les indemnités journalières versées aux non-salariés, le coût du service de remplacement, les secours particuliers aux assurés, le remboursement des cotisations foncières aux jeunes agriculteurs qui s’installent et l’écèlement des cotisations foncières.

En **2022**, le montant global des prestations extra-légales s’est élevé à **473 067 €** contre 506 078 € en 2021 :

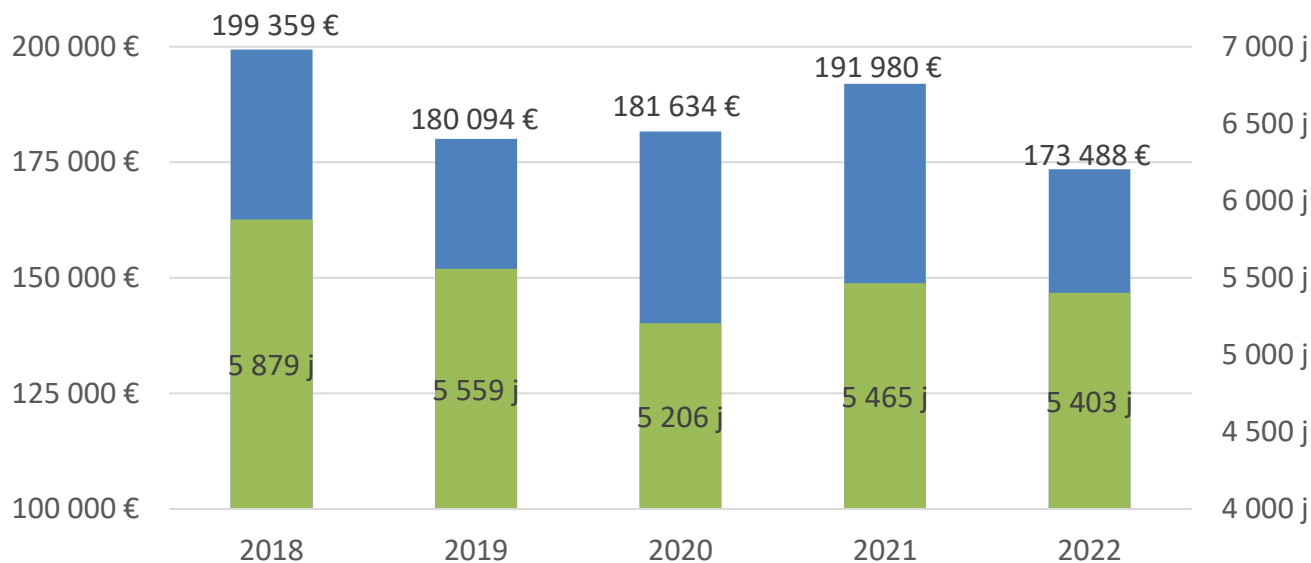


A. Les indemnités journalières des non-salariés

MONTANT DE L’INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DES ASSURÉS NON-SALARIÉS

Date d’effet	pendant les 28 premiers jours		du 29 ^{ème} jour à la fin de la 13 ^{ème} semaine	
	GAIN NORMAL	GAIN MAJORE	GAIN NORMAL	GAIN MAJORE
01/04/2018	27,68 €	30,44 €	36,90 €	40,59 €
01/04/2019	27,76 €	30,53 €	37,01 €	40,71 €
01/04/2020	27,84 €	30,62 €	37,12 €	40,83 €
01/04/2021	27,87 €	30,66 €	37,16 €	40,88 €
01/04/2022	28,37 €	31,21 €	37,83 €	41,61 €
01/07/2022	29,51 €	32,46 €	39,34 €	43,28 €

MONTANT ET NOMBRE DE JOURNÉES INDEMNISÉES



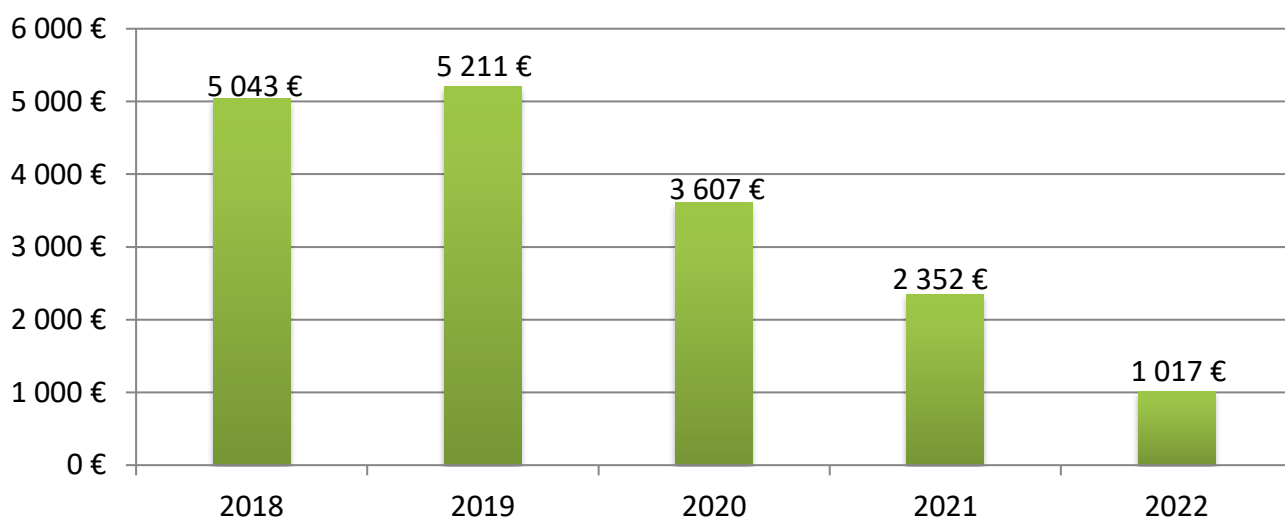
B. Le service de remplacement

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU SERVICE DE REMPLACEMENT

Année	Montant de la participation journalière	Nombre de bénéficiaires	Nombre de jours	Montant total
2018	106,54 €	20 assurés	260 jours	27 023,96 €
2019	106,85 €	22 assurés	325 jours	34 077,58 €
2020	107,17 €	20 assurés	287 jours	30 622,66 €
2021	107,31 €	20 assurés	297 jours	31 784,15 €
2022	109,24 €	19 assurés	355 jours	37 742,76 €

C. Les secours particuliers

ÉVOLUTION DU MONTANT DES SECOURS PARTICULIERS AUX ACCIDENTÉS



D. L'exonération partielle de la cotisation foncière CAAA en faveur des jeunes agriculteurs

BILAN DE L'EXONÉRATION PARTIELLE DE LA COTISATION FONCIÈRE CAAA

Année	Nb de bénéficiaires potentiels	Nb de bénéficiaires d'un remboursement	Nb de dossiers non retournés	Montant du remboursement moyen	Montant total des remboursements
2018	128	89	39	392 €	34 855 €
2019	126	81	45	378 €	30 626 €
2020	118	75	43	360 €	26 973 €
2021	118	80	38	368 €	29 425 €
2022	126	88	38	365 €	32 081 €

E. L'écrêtement de la cotisation foncière CAAA

BILAN DE L'ÉCRÊTEMENT DE LA COTISATION FONCIÈRE CAAA

Année	Nb de dossiers adressés	Nb de bénéficiaires d'un remboursement	Montant du remboursement moyen	Montant total des remboursements
2018	844	492	487 €	239 450 €
2019	852	468	518 €	242 389 €
2020	848	469	542 €	254 041 €
2021	842	485	517 €	250 537 €
2022	844	463	494 €	228 738 €



CHAPITRE V – LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le programme de prévention 2022 des risques professionnels a été préparé par la Commission de Prévention le 20 janvier 2022 et validé par le Comité-directeur le 16 février 2022.

Marquée par l'embauche en octobre d'une conseillère en prévention supplémentaire, l'activité **2022** de la CAAA57 en matière de prévention des risques professionnels est retracée ci-après.

A. Les réunions de sensibilisation et d'information

Au cours de l'année 2022, les deux conseillers en prévention ont été amenés à intervenir dans le cadre de réunions d'information portant sur différents thèmes :

THEMES	Nombre d'actions	Nombre de participants
Réunion maîtres d'apprentissage CFA Courcelles-Chaussy	1	87
Intégration nouvelles technologies dans son exploitation (AGROTOUR)	1	49
Gestes de premiers secours	1	9
TOTAL	3	145

B. La formation des professionnels

La Caisse organise également des actions de formation destinées à des salariés et à des non-salariés agricoles. Le détail des réalisations 2022 est présenté dans le tableau ci-dessous :

THEMES	Nombre d'actions	Nombre de participants
DUERP	4	29
Sauveteurs secouristes du travail	6	35
Utilisation des tronçonneuses	1	5
Sécurité lors des travaux en hauteur (toitures,...)	6	63
Certificat individuel (Certiphyto-module prévention)	13	121
Contention et manipulation des bovins	2	26
TOTAL	32	279



C. La formation dans l'enseignement agricole

Comme chaque année, la Caisse a programmé des interventions au sein des 2 établissements scolaires agricoles du département pour aborder les thèmes suivants :

THEMES	Nombre d'actions	Nombre de participants
Prévention des risques Maraîchage (BPREA Lycée Courcelles-Chaussy)	1	15
Prévention des risques Polyculture Elevage (BPREA Lycée Courcelles-Chaussy)	1	11
Présentation des risques lors de l'utilisation des machines du paysage (ADEMA-CFPPA Courcelles-Chaussy)	1	9
Prévention des risques sur les installations de méthanisation (ENSAIA + CS RUMA EPL Bar-Le-Duc)	3	28
Gestes et postures - prévention des TMS (Lycée Courcelles-Chaussy)	2	37
Manipulation des bovins - Contention (Lycée Courcelles-Chaussy)	1	17
Participation semaine prévention EPL Courcelles-Chaussy Chasse aux risques et travaux en hauteur	1	20
Organisation semaine prévention Lycée Château-Salins Animation de 8 ateliers pour tous les élèves	1	323
TOTAL	11	460

D. La participation aux réunions de CHSCT, CHS et CPHSCT

En fonction de leurs disponibilités, les conseillers en prévention participent également aux travaux des comités de santé, de sécurité et des conditions de travail du département et de la CPHSCT de Lorraine (Commission Paritaire Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Instances par secteur d'activité	Nombre de participations des conseillers
CSSCT Coopératives (Lorca, CFR, Malteurop, Eurosérum)	14
CSSCT Bois (ONF)	2
TOTAL	16

E. La participation aux groupes de travail, les visites dans les entreprises, les enquêtes

Les conseillers en prévention ont été amenés également à visiter des entreprises avec l'objectif d'identifier les risques et d'améliorer la sécurité. Ils ont collaboré à l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sur plusieurs exploitations.

Un certain nombre d'enquêtes sur les accidents mortels ou graves et les maladies professionnelles ont également été réalisées.

Ils ont participé en outre :

- à une étude pilotée par l'INRAE sur l'amélioration des conditions de travail en plantations forestières.
- aux travaux avec la FR CUMA GE sur la démarche d'amélioration des conditions de travail des agriculteurs grâce à l'agro-écologie (ACTAGA).
- au développement d'un outil de diagnostic des nids et pontes de chenilles processionnaires.

L'essentiel de leurs interventions est répertorié dans le tableau ci-après :

NATURE DES INTERVENTIONS	Nombre d'interventions
Visites DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)	37
Visites d'entreprises et d'exploitations (diagnostic sécurité, aide à la conception, handicap, aide à la recherche de solutions, ...)	49
Mise en œuvre étude ergonomique de poste de travail	12
Enquêtes d'accidents et de maladies professionnelles	36
Accompagnement à l'installation d'un robot de traite	3
Mesures de bruit, études de poste	1
Accompagnement, étude et conception d'installations de contention	8
Accompagnement, étude et conception locaux (CUMA Maizières-lès-Vic)	3
TOTAL	149



F. Les aides financières incitatives



Le montant des aides versées en **2022** s'est élevé à **144 274,89 €** contre 154 228,34 € en 2021, soit une baisse de 6,45%.

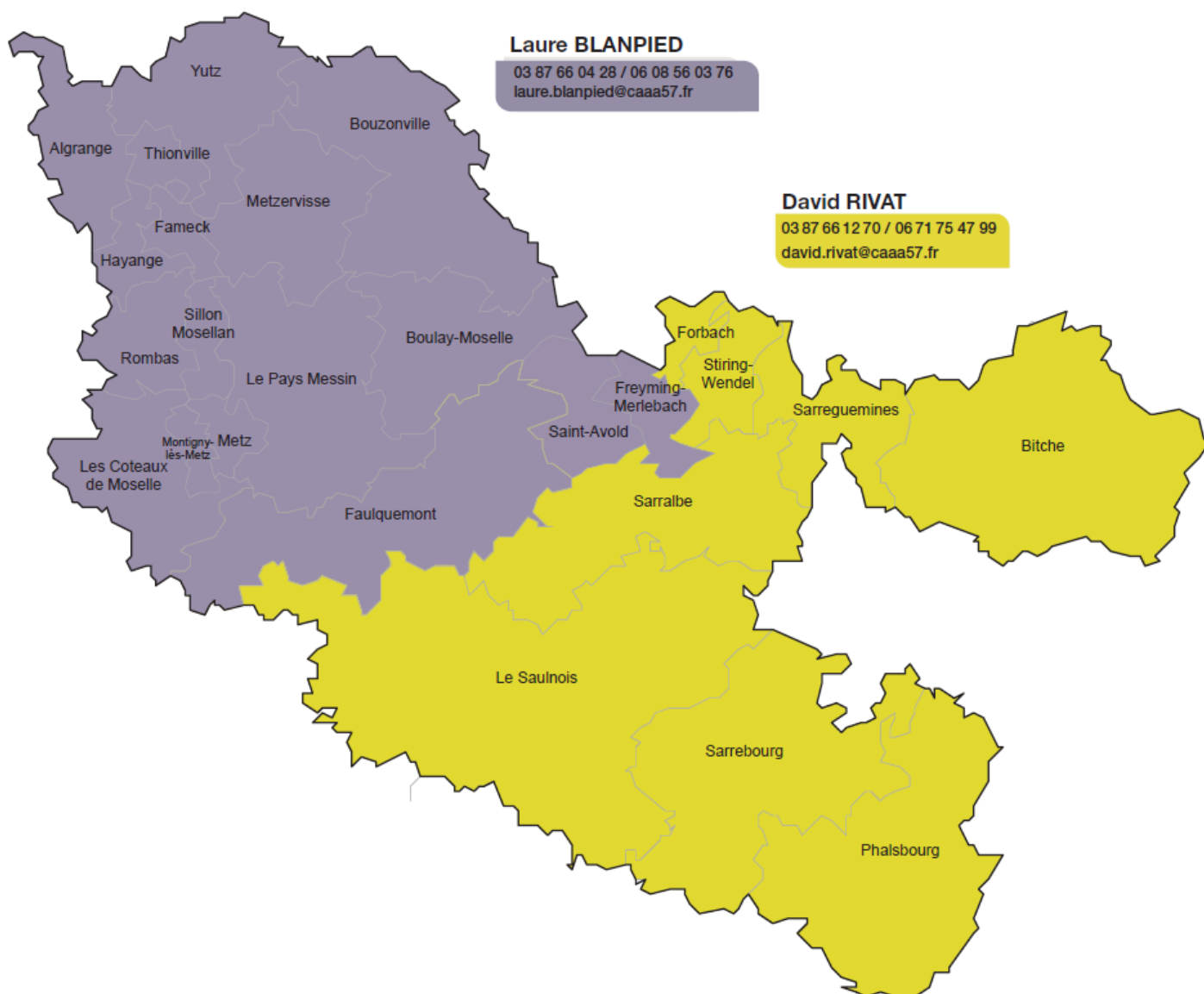
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES	2021		2022	
	Nom bre	Montants	Nom bre	Montants
Masques de protection des voies respiratoires	60	1 303,63 €	41	969,78 €
Casques de protection des voies respiratoires	5	1 034,74 €	9	1 248,78 €
Filtres (masques, casques, cartouches)	39	579,79 €	51	517,12 €
Filtres antitoxiques de cabines	41	2 908,86 €	44	4 518,02 €
Combinaisons et gants (traitement phyto.)	577	2 145,27 €	531	2 156,45 €
Sièges de tracteurs	69	21 977,66 €	85	27 946,70 €
Appareils de manutention de roues de tracteurs	10	2 983,98 €	10	3 634,31 €
Cages et couloirs de contention	31	39 703,15 €	26	27 764,17 €
Installations de contention	8	14 276,00 €	12	13 826,00 €
Protections COVID 19	8	3 612,10 €	3	447,00 €
Equipements de protection forestiers	152	8 463,73 €	157	11 484,41 €
Conventions de prévention (ONF + KUCHLY + HOLTZINGER + CFR + LORCA + EUROSERUM)	5	40 000,00 €	4	32 313,00 €
Chaussures et bottes de sécurité	344	4 274,32 €	400	5 787,42 €
Masques de soudeur	6	236,49 €	7	238,22 €
Protecteurs d'arbres de transmission	23	1 757,61 €	17	1 502,57 €
Remplacement d'une transmission à cardans par moteur hydraulique	4	835,90 €	2	60,00 €
Lève-tête pour bovins	1	60,00 €	3	192,17 €
Casques antibruit	30	133,42 €	40	341,77 €
Protections auditives personnalisées	9	359,81 €	7	305,00 €
Harnais antichute	12	933,20 €	6	237,17 €
Aides financières exceptionnelles	7	5 765,00 €	4	4 000,00 €
Câbles synthétiques de débardage	-	-	3	630,32 €
Masques de protection FFP2	86	483,89 €	123	830,65 €
Dispositif ergonomique (taille-haie)	1	100,00 €	5	313,86 €
Coupe-onglons pneumatique	-	-	1	500,00 €
Système de communication pour travailleurs isolés	2	139,72 €	-	-
Exosquelette	-	-	3	2 090,00 €
Sécateur électroportatif	-	-	1	420,00 €
Sécuriplac	1	160,07 €	-	-
TOTAL		154 228,34 €		144 274,89 €

G. Le bilan financier

En **2022**, l'engagement financier de la CAAA57 au titre de la mise en œuvre du programme de Prévention des Risques Professionnels s'est élevé à **162 078,37 €** contre 171 830,10 € en 2021, soit un recul de 5,68%.

ACTIONS ENTREPRISES	DEPENSES 2021	DEPENSES 2022
Documents et supports audiovisuels	1 704,00 €	-
Participations à des manifestations (démonstrations, remise de coupes, ...)	246,00 €	2 257,00 €
Publications	420,00 €	420,00 €
<i>SOUS TOTAL INFORMATION ET SENSIBILISATION</i>	2 370,00 €	2 677,00 €
Formation contention et manipulation des bovins	318,50 €	166,40 €
Formation approche et conduite des chevaux	620,00 €	690,00 €
Formation entretien et utilisation des tronçonneuses	762,36 €	711,72 €
Formation sauveteurs secouristes du travail	4 466,37 €	4 917,70 €
Formation prévention des risques professionnels	2 011,70 €	883,20 €
Formation à la gestion de la chute à cheval	101,20 €	-
Formation sécurité des travaux en hauteur	-	900,00 €
Formation à la conduite des engins agricoles	2 415,40 €	1 965,00 €
Formation gestes et postures	668,70 €	-
<i>SOUS TOTAL FORMATION</i>	11 364,23 €	10 234,02 €
<i>SOUS TOTAL AIDES FINANCIERES</i>	154 228,34 €	144 274,89 €
Casques anti-bruit + gilets polaires + EPI Phyto	3 867,53 €	4 892,46 €
<i>SOUS TOTAL ACTIONS DIVERSES</i>	3 867,53 €	4 892,46 €
DEPENSES TOTALES DE PREVENTION	171 830,10 €	162 078,37 €

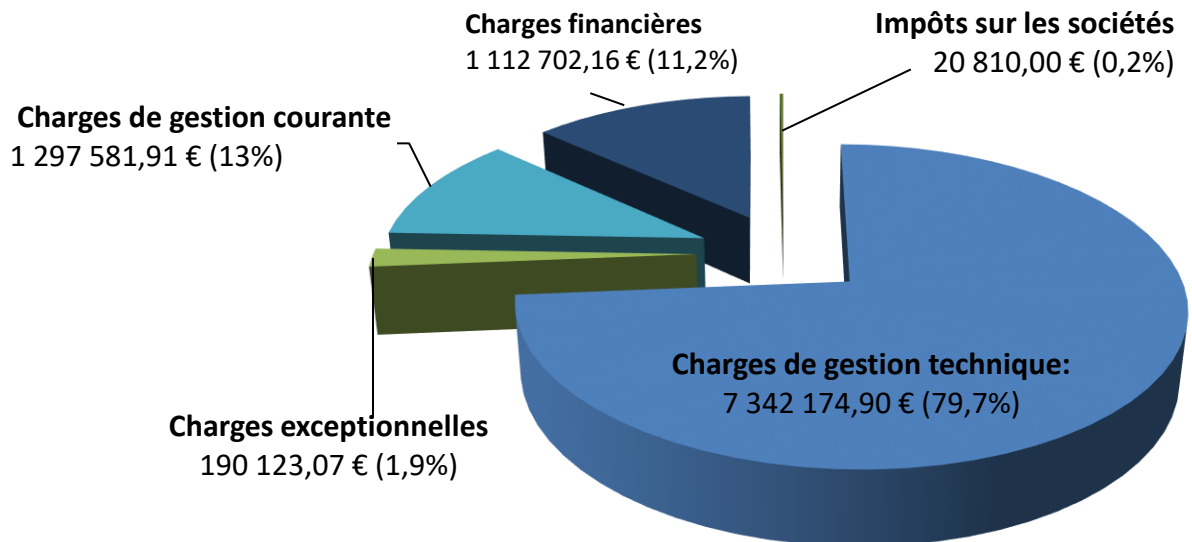
H. Répartition du territoire de la Moselle entre les deux conseillers en prévention



CHAPITRE VI – LE FINANCEMENT DE LA CAISSE

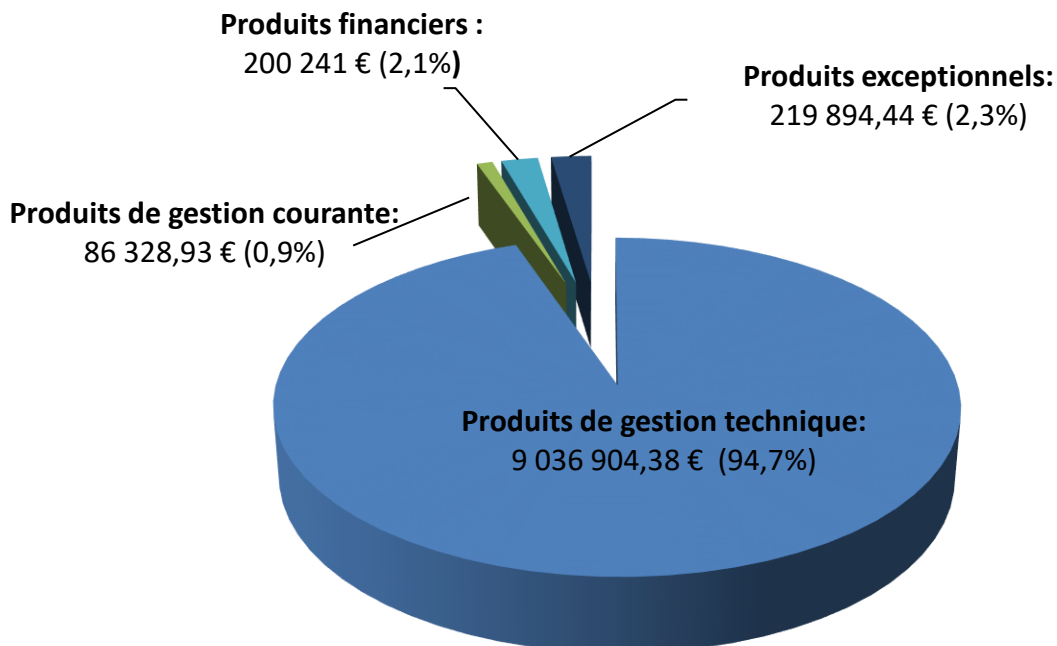
A. La charge financière globale

En 2022, le montant total des charges de la Caisse s'est élevé à **9 963 392,04 €** :



B. Les ressources globales

Les ressources dont la Caisse a disposé pour assurer la couverture des charges de l'exercice se sont élevées à une somme de **9 543 368,80 €** :



C. Le financement professionnel – Les cotisations

Les cotisations entrent pour **88,2 %** dans le volume des produits de gestion technique. Elles se subdivisent en 3 catégories distinctes :

1. Les cotisations foncières (rôle principal)

Le Comité-directeur fixe chaque année le volume du recouvrement foncier à répartir sur l'ensemble des redevables du département.

En **2022**, les administrateurs se sont prononcés pour un **maintien** du recouvrement foncier à son niveau de 2021. Un montant total de **4 245 001 €** (contre 4 243 829 € en 2021) a donc été recouvré conjointement avec l'impôt foncier, soit en détail :

Droit fixe :	334 378 €	pour 167 189 rôles d'imposition
Droit proportionnel :	3 821 280 €	
Argent de chasse :	53 154 €	pour 21 communes
Montant global de la répartition :	<u>4 208 812 €</u>	
Incidence pays et départements limitrophes :	<u>36 189 €</u>	
TOTAL FONCIER :	4 245 001 €	

Les surfaces assujetties (**475 864 hectares** en 2022) sont ventilées comme suit :

Champs, Prés et Vergers (75,60 %), Bois (18,76 %), Landes (1,81 %), Carrières et Étangs (1,37 %), Jardins (1,28 %), Terrains à bâtir (0,84 %), Terrains d'agrément (0,27 %) et Vignes (0,07%).

RÉPARTITION DES CONTENANCES CADASTRALES PAR NATURE DE CULTURE

Nature de culture	Année				
	2018	2019	2020	2021	2022
Terres/Prés/Vergers	360 354 ha	360 180 ha	359 970 ha	359 842 ha	359 720 ha
Bois	88 868 ha	88 883 ha	88 971 ha	89 018 ha	89 272 ha
Landes	8 475 ha	8 478 ha	8 627 ha	8 656 ha	8 622 ha
Carrières/Étangs	6 474 ha	6 511 ha	6 509 ha	6 514 ha	6 509 ha
Jardins	6 088 ha	6 076 ha	6 076 ha	6 086 ha	6 101 ha
Terrains à bâtir	4 058 ha	4 078 ha	4 053 ha	3 951 ha	3 997 ha
Terrains d'agrément	1 343 ha	1 338 ha	1 308 ha	1 303 ha	1 300 ha
Vignes	342 ha	341 ha	339 ha	339 ha	343 ha
TOTAL	476 002 ha	475 885 ha	475 853 ha	475 709 ha	475 864 ha

2. Les cotisations des entreprises connexes (rôle spécial)

Un certain nombre de non-salariés agricoles, ne pratiquant pas la culture du sol, ne peuvent être soumis à la cotisation foncière (gérants de club hippique, bûcherons indépendants, débardeurs, paysagistes, entrepreneurs de travaux agricoles...). Ils sont donc assujettis à une cotisation calculée à partir d'un gain professionnel forfaitaire, égal à celui qui sert de base au calcul des rentes des non-salariés.

La cotisation varie en fonction du nombre de journées de travail déclaré dans l'année et du taux de cotisation correspondant à l'activité exercée.

En **2022**, le volume de ces cotisations sur rôle spécial a représenté un montant de **295 730 €** contre 279 071 € en 2021, soit une augmentation de 6 %.

3. Les cotisations sur salaires

Les employeurs de main d'œuvre cotisent sur la totalité des salaires de leur personnel. Les taux de cotisations AT/MP applicables sont fixés chaque année au niveau national ; ils dépendent de la nature de l'activité exercée par l'entreprise et des risques qu'elle comporte.

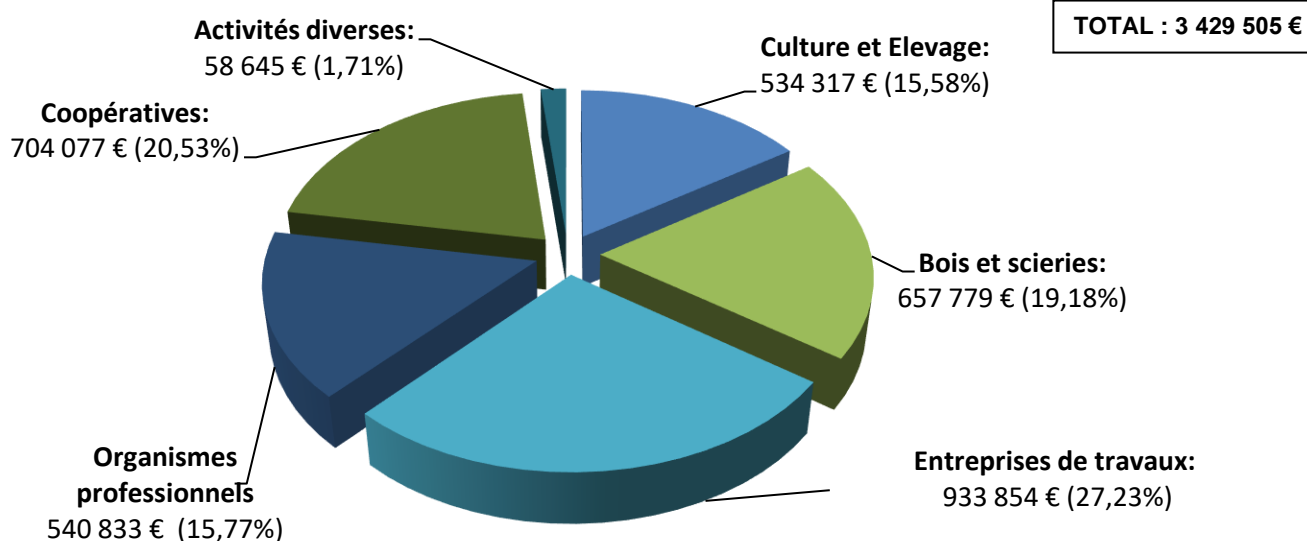
Jusqu'à présent, les salaires des ouvriers agricoles du secteur « Culture et Élevage non spécialisés » n'étaient pas soumis à cotisations. En effet, les AT/MP de cette catégorie de salariés étaient couverts par le biais des cotisations foncières à la charge de l'exploitation agricole qui les emploie.

Or, ce n'est plus le cas depuis le 1^{er} janvier 2023, date à laquelle les 3 CAAA ont délégué à la CCMSA le recouvrement des cotisations sur les salaires ; étant précisé qu'en contrepartie et pour éviter une double imposition, la CAAA57 avait décidé de réduire les cotisations foncières de 7% dès l'exercice 2021.

Le montant total des cotisations émises sur les salaires en **2022** s'est élevé à **3 429 505 €** contre 3 397 572 € en 2021.

Les 3 429 505 € de cotisations sur salaires 2022 englobent une somme de 178 496 € correspondant aux exonérations de charges patronales accordées sur les bas salaires.

LES COTISATIONS SUR SALAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



D. Le financement extra-professionnel et les autres produits

1. Le transfert de compensation du régime général

Une loi du 29 décembre 1977 a institué une compensation entre le régime général de sécurité sociale et le régime des salariés agricoles, portant sur les rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Cette mesure, destinée à compenser le déséquilibre démographique et la disparité des capacités contributives des deux régimes de protection sociale, a été étendue aux départements d'Alsace et de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 1980.

En **2022**, la Caisse a comptabilisé une somme de **955 001 €** au titre de la compensation, contre 376 395 € en 2021, soit une hausse de 153,72 %.

Du fait d'un changement des règles de calcul, le produit de la compensation a considérablement diminué depuis quelques années (avant 2015, les montants attribués avoisinaient les 1 300 000 €).

Le fossé s'était encore creusé en 2021 en raison du recul de l'activité durant l'épidémie de COVID-19.

2. Le produit des recours contre tiers

Les recettes procurées par les recours exercés à l'encontre d'assureurs de tiers responsables d'accidents connaissent des fluctuations très importantes d'un exercice à l'autre.

En **2022**, la Caisse a perçu au titre des recours contre tiers, un montant total de **83 387,88 €** contre 111 365,92 € en 2021, soit un recul de 25,12%.

3. Les produits financiers

Les produits qui résultent des différents placements, ont atteint une somme de **200 241 €** en **2022** contre 154 419 € en 2021, selon détails ci-dessous :

	2021	2022
Revenus des titres immobilisés	123 500 €	180 819 €
Produits des participations	5 €	6 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 808 €	1 808 €
Revenus des dépôts à terme	27 674 €	15 635 €
Revenus d'un livret Association	1 432 €	710 €
Reprise de la provision "charges financières" N-1	-	1 263 €
TOTAL	154 419 €	200 241 €

CHAPITRE VII – LA GESTION FINANCIÈRE

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, les éléments relatifs à la gestion financière de la Caisse, au cours de l'exercice 2022, ressortent des deux documents comptables qui figurent sur les pages suivantes, à savoir :

- Le bilan
- Le compte de résultat

A. Le bilan

ACTIF

- L'« actif immobilisé net » s'élève à **9 508 870,48 €**, contre 5 590 100,25 € en 2021, du fait de la souscription à de nouveaux placements obligataires (titres immobilisés).
- À l'inverse, l'« actif circulant », regroupant notamment les créances d'exploitation et les disponibilités (placements bancaires type dépôt à terme), recule à **9 731 396,31 €** contre 14 569 767,17 € au 31 décembre 2021.

PASSIF

- Compte-tenu du résultat déficitaire 2022, les capitaux propres passent à **18 456 103,67 €** contre 18 876 126,91 € au 31 décembre 2021, soit une baisse de 2,23 %.
- Au 31 décembre 2022, les réserves de la Caisse correspondent globalement à 22 mois de charges de fonctionnement.

B. Le compte de résultat

- Le compte de résultat **2022** laisse apparaître un **déficit** d'exploitation de **420 023,24 €**. Ce solde débiteur s'explique par l'inscription au compte « Charges financières » d'une provision de 1 112 702 €, liée à la dépréciation de titres immobilisés et de valeurs mobilières de placement détenus par la Caisse.
- En **2022**, les charges de gestion technique (**7 342 174,90 €**) et les charges de gestion courante (**1 297 581,91 €**) représentent respectivement 84,98% et 15,02% de l'ensemble des charges d'exploitation.
- Quant aux charges de personnel, elles s'élèvent à **734 671,84 €**, soit 7,37 % de l'ensemble des charges.

BILAN

N° des comptes	ACTIF	Exercice 2022			Exercice Net 2021
		Brut 2022	Amortissements et provisions	Net 2022	
	I - ACTIF IMMOBILISE				
	A - Immobilisations incorporelles				
	B - Immobilisations corporelles				
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	889 968,42	-691 618,66	198 349,76	253 528,91
215	Installations techniques, matériels et outillages	1 048,05	-1 048,05	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	183 920,70	-150 421,74	33 498,96	19 107,17
	C - Immobilisations financières				
261	Titres de participations et parts dans les associations, syndicats et organismes de droit privé	379,50	0,00	379,50	379,50
272	Titres immobilisés	9 792 316,00	-577 948,53	9 214 367,47	5 289 245,50
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	62 274,79	0,00	62 274,79	27 839,17
	I - TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 929 907,46	-1 421 036,98	9 508 870,48	5 590 100,25
	II - ACTIF CIRCULANT				
	A - Stocks et en cours				
	B - Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés				
4091	Avances	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
4092	Prestations dues à récupérer	327,00	0,00	327,00	209,20
4093	Recours contre tiers	8 110,94	0,00	8 110,94	4 965,61
4097	Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	C - Créances d'exploitation				
41	Clients, coisants et comptes rattachés	1 689 997,73	-224 796,08	1 465 201,65	1 395 921,56
42	Personnel et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00
44	Entités publiques	197 997,07	-178 495,88	19 501,19	20 156,05
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	591 417,00	0,00	591 417,00	0,00
46	Débiteurs et créateurs divers	36 776,85	0,00	36 776,85	53 962,33
47	Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00
	D - Disponibilités				
50	Valeurs mobilières de placement	5 000 000,00	-520 898,34	4 479 101,66	5 000 000,00
51	Banques, établissements financiers et assimilés	3 121 951,06	0,00	3 121 951,06	8 094 552,72
	E - Régularisations				
486	Charges constatées d'avance	7 508,96	0,00	7 508,96	0,00
	II - TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	10 655 586,61	-924 190,30	9 731 396,31	14 569 767,47
	III - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
	III - TOTAL CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00	0,00	0,00
	IV - ECARTS DE CONVERSION - ACTIF				
476	Ecart de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00
	IV - TOTAL ECARTS DE CONVERSION	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	21 585 494,07	-2 345 227,28	19 240 266,79	20 159 867,72

BILAN

N° des comptes	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	I - CAPITAUX PROPRES		
1063	Réserve statutaire	18 770 299,95	18 635 720,15
1068	Réserve générale	105 826,96	105 826,96
12	Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	-420 023,24	134 579,80
	I - TOTAL CAPITAUX PROPRES	18 456 103,67	18 876 126,91
	II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	68 642,33	82 798,66
	II - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	68 642,33	82 798,66
	III - DETTES		
	A - Dettes financières	0,00	0,00
	B - Cotisants et clients créditeurs		
4111	Locataires créditeurs	0,00	0,00
4192	Cotisants créditeurs	2 536,60	1 011,50
4198	Prestations à payer	409 584,41	316 198,14
	C - Dettes d'exploitation		
40	Fournisseurs	39 601,86	0,00
42	Personnel et comptes rattachés	56 867,07	49 919,93
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 079,64	62 877,98
44	Entités publiques (sauf 446)	22 995,61	21 765,87
446	Impôts sur les bénéfices et taxes sur le chiffre d'affaires	20 810,00	14 426,00
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	34 060,41	590 715,79
46	Débiteurs et créditeurs divers	48 985,19	144 026,94
47 (sauf 477)	Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00
	D - Régularisation		
487	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
	III - TOTAL DES DETTES	715 520,79	1 200 942,15
	IV - ECARTS DE CONVERSION - PASSIF		
477	Ecart de conversion	0,00	0,00
	IV - TOTAL ECARTS DE CONVERSION	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	19 240 266,79	20 159 867,72

C.A.A. de la Moselle

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2022

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
A - CHARGES DE GESTION TECHNIQUE			A - PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		
Prestations légales Accidents du Travail	6 550 502,18	6 746 897,64	Cotisations sur rôle principal	4 245 001,14	4 243 828,93
Prestations Accidents de Vie Privée	45 241,11	35 790,28	Cotisations sur rôle spécial	295 730,00	279 071,00
Prestations extra-légales Action sanitaire et sociale	534 407,28	505 850,04	Cotisations sur salaires	3 429 505,13	3 397 571,99
Actions de Prévention	162 078,37	171 830,10	Compensation AT salariés	955 001,00	376 395,00
Frais des Commissions de contentieux	1 598,21	1 811,18	Recours contre tiers	83 387,88	111 365,92
Dépenses de contrôle médical	5 026,17	6 803,82	Autres produits techniques	930,10	1 167,56
Cotisations AMEXA pour invalides	0,00	0,00	Reprises sur provisions	27 349,13	42 969,89
Subventions de gestion technique	0,00	0,00	Subventions des régions	0,00	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	5 956,84	28 089,78			
Dotations aux provisions	37 364,74	21 143,61			
S/TOTAL A	7 342 174,90	7 518 216,45	S/TOTAL A	9 036 904,38	8 452 370,29
B - CHARGES DE GESTION COURANTE			B - PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Achats	16 598,56	13 830,35	Ventes - prestations de services	3 530,32	3 484,21
Services extérieurs	57 808,54	139 762,65	Revenus des immeubles	0,00	0,00
Autres services extérieurs	169 839,91	165 716,10	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
Impôts - Taxes et versements assimilés	68 617,66	67 270,62	Reprise sur provisions	82 798,66	65 166,67
Charges de Personnel	734 671,84	667 931,96	Transfert de charges d'exploitation	0,00	29 765,40
Dotations aux amortissements et provisions	134 996,42	153 304,49			
Conseils et assemblées	115 048,98	57 466,96			
S/TOTAL B	1 297 581,91	1 265 283,13	S/TOTAL B	86 328,98	98 416,28
I - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION(A+B)	8 639 756,81	8 783 499,58	I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION(A+B)	9 123 233,36	8 550 786,57
II - CHARGES FINANCIERES	1 112 702,16	1 262,50	II - PRODUITS FINANCIERES	200 241,00	154 419,06
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	190 123,07	170 453,03	III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	219 894,44	399 015,28
IV - IMPOTS SUR LES SOCIETES	20 810,00	14 426,00			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	9 963 392,04	8 969 641,11	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	9 543 368,80	9 104 220,91
Solde créditeur - BENEFICE		134 579,80	Solde débiteur - PERTE	420 023,24	
TOTAL GENERAL	9 963 392,04	9 104 220,91		9 963 392,04	9 104 220,91

CHAPITRE VIII – LA VÉRIFICATION DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts, les comptes de l'exercice 2022 ont été soumis à la vérification des membres de la Commission de contrôle de la Caisse, en exécution du mandat qui leur avait été confié par l'assemblée générale du 28 avril 2022.

Cette vérification a eu lieu le 6 avril 2023.

L'ensemble des registres comptables et toutes les pièces justificatives ont été tenus à la disposition des intéressés.

Les contrôles effectués, soit par sondage, soit par pointage, ont permis de constater la parfaite concordance des opérations enregistrées avec les pièces comptables présentées.

Aucune erreur ou irrégularité n'a été relevée à cette occasion.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes financiers présentés et de donner décharge au Comité-directeur, ainsi qu'à la direction, pour la gestion de l'exercice 2022.

Fait à Metz, le 6 avril 2023

La Commission de Vérification des comptes :

- M. Jacques HAMANT :



- M. Emmanuel AUBRY:



- M. Raoul BAUER :





Formez-vous à la réalisation du document unique d'évaluation des risques !

*Logiciel
gratuit !*



La CAAA vous accompagne :

- ✓ Installation et utilisation du logiciel
- ✓ Construction et mise en œuvre du plan d'action de prévention

Vos interlocuteurs :

David RIVAT – Laure BLANPIED



TRAVAUX EN HAUTEUR

PAS DROIT À L'ERREUR



L'une des 1^{ères} causes d'accidents dans le BTP et le monde agricole, les chutes de hauteur ne sont pas une fatalité !

- J'anticipe l'organisation de mes chantiers
- Je choisis les bons équipements
- J'informe et je forme mes salariés

Ensemble, nous avons les moyens de faire chuter les chiffres.

www.chutesdehauteur.com

CAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

— **Alsace-Moselle** —

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL



santé
famille
retraite
services



09 69 39 29 19*



agriecoute.fr

*prix d'un appel local